

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-SAUVEUR**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2016

À une séance extraordinaire tenue le 5 décembre 2016 à 17 h à l'hôtel de ville situé au 1, place de la Mairie, Saint-Sauveur (Québec).

SONT PRÉSENTS:

Son honneur le maire	Jacques Gariépy
Mesdames les conseillères	Caroline Vinet Julie Gratton Rosa Borreggine
Messieurs les conseillers	Normand Leroux Luc Leblanc

EST ABSENTE :

Madame la conseillère	Diane Dufour-Flynn
-----------------------	--------------------

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Le directeur général	Jean Beaulieu
Le greffier et directeur des Services juridiques	Jean-François Gauthier

SIGNIFICATION

La signification de l'avis de convocation a été effectuée conformément à la Loi sur les cités et villes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Monsieur le maire Jacques Gariépy procède à l'ouverture de la séance extraordinaire.

**RÉSOLUTION 658-12-2016
ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR**

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE le projet d'ordre du jour suivant soit adopté comme déposé :

- 1- **Adoption de l'ordre du jour**
- 2- **Période de questions du public (L.C.V. 322)**
- 4- **Règlements**
- 5- **Soumissions**
- 6- **Administration et finances**

- 7- **Sécurité publique**
- 8- **Travaux publics et génie**
- 9- **Environnement**
- 10- **Urbanisme**
- 11- **Vie communautaire**
- 12- **Ressources humaines**
- 12.1- Destitution de l'employé 30087 - Autorisation de signature de l'entente de départ
- 13- **Correspondance**
- 14- **Points nouveaux**
- 15- **Période de questions du public (L.C.V. 322)**
- 16- **Levée de l'assemblée**

RÉSOLUTION 659-12-2016
DESTITUTION DE L'EMPLOYÉ 30087
AUTORISATION DE SIGNATURE
ENTENTE DE DÉPART

ATTENDU le rapport du directeur des ressources humaines daté du 2 décembre 2016;

ATTENDU les modalités de départ qui seront proposées à l'employé;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

DE procéder à la destitution de l'employé 30087;

D'autoriser, le cas échéant, le maire ainsi que le directeur général, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Sauveur, l'entente de départ entre l'employé 30087 et la Ville, laquelle entente a été portée à la connaissance de tous les membres du conseil;

D'autoriser le trésorier à verser à l'employé 30087 tout montant donnant suite à cette entente.

RÉSOLUTION 660-12-2016
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE la séance extraordinaire soit levée, tous les sujets inclus à l'ordre du jour ayant été soumis au conseil pour décision.

Jean-François Gauthier
Greffier et directeur des
Services juridiques

Jacques Gariépy
Maire